



PRECONISATIONS ET SPECIFICATIONS POUR L'INFORMATISATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DES BIENS CULTURELS (PSBC)



Mise en ligne : Avril 2021

Par note du 10 juin 2016, le directeur général des patrimoines indiquait que « le plan de sauvegarde des biens culturels est un document opérationnel en situation d'urgence que les musées de France doivent mettre en place afin d'établir des priorités d'action sur les biens culturels pour prévoir les opérations de déplacement ou de protection sur place ».

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et le Service des musées de France ont conjugué leurs expertises afin de produire des préconisations et des spécifications techniques visant à intégrer la problématique du PSBC dans la gestion informatisée pérenne des collections.

Objectifs du Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) dans le cadre de l'informatisation des collections : prioriser et localiser les biens

L'objectif du PSBC est de permettre un repérage immédiat des biens identifiés comme prioritaires devant être évacués ou protégés sur place en cas de sinistre et d'indiquer les moyens matériels nécessaires à la prise en charge de chaque item identifié, tout en assurant leur bonne traçabilité et leur bonne gestion à l'issue de cette prise en charge.

Ce document est un outil opérationnel dans l'aide à la prise de décision par les services de secours ou par le responsable d'établissement. Il sera utilisé par les pompiers en cas de sinistre. Il doit permettre :

- d'assurer un repérage des accès, circulations et principaux dispositifs de protection incendie,
- d'identifier sans ambiguïté les biens prioritaires, aussi bien sur des listes que sur des notices d'objets, selon pour des profils d'utilisateurs prédéfinis (responsables et gestionnaires de collections),
- de les localiser le plus facilement possible sur le terrain grâce à un système de signalisation pouvant être généré à partir d'une base,
- de connaître les recommandations de décrochage/dépose et de manipulation, ou de protection sur place le cas échéant.

Une fois sélectionnés en fonction de leur intérêt patrimonial (deux à trois niveaux de priorisation possibles), les biens prioritaires peuvent être répartis en deux catégories, selon les actions à conduire :

1. Les biens à évacuer (en spécifiant les moyens humains et matériels requis, une estimation du temps nécessaire et des conseils de manipulation)
2. Les biens à protéger sur place (en spécifiant les moyens humains et matériels requis, une estimation du temps nécessaire et des conseils de manipulation)

Ces objets ou lots d'objets doivent être repérés sur des plans légendés et numérotés, notamment à l'aide d'un système d'icônes couplé à un code couleur désignant les collections concernées. Dans le cas de lots d'objets, des liaisons entre les objets doivent pouvoir être suggérées par le logiciel et validées par l'utilisateur (notices mère / filles, notices connexes).

L'ensemble des informations doit pouvoir être mis à jour autant que de besoin.

La priorisation et la localisation des biens doivent pouvoir s'étendre aux objets temporairement présents dans l'établissement patrimonial (biens reçus en dépôt et biens prêtés lors d'expositions temporaires). Cela pose la problématique de biens non portés à l'inventaire du musée qui doivent donc être informatisés et inclus au PSBC selon des modalités évitant toute ambiguïté sur le statut des collections.

Le caractère confidentiel des conditions d'accès aux objets et, dans une certaine mesure, des localisations, ne doit pas être compromis par la gestion informatisée de ces informations.

L'intégration du PSBC à la gestion informatisée des collections sur le long terme

Pour servir ces objectifs, le renseignement initial ou rétrospectif de certaines informations dans la base de données de l'établissement patrimonial permet d'identifier et de qualifier les biens selon les critères du PSBC. Cette problématique peut donc s'intégrer à la gestion pérenne des collections. L'informatisation des collections peut contribuer activement à cette mesure de prévention opérationnelle qu'est le PSBC.

Concrètement, une liste des biens prioritaires du point de vue de leur intérêt patrimonial, à évacuer ou à protéger sur place, peut être éditée à partir des informations saisies dans l'outil de gestion de collections.

Ainsi, la saisie des informations relatives au PSBC dans l'outil de gestion des collections :

- évite des ressaisies ou des exports disparates d'informations dans des outils tiers difficiles à maintenir,
- permet le contrôle de la saisie des données (administration de la base, charte de saisie collégiale...),
- permet d'illustrer la liste avec les photos associées aux notices documentaires,
- facilite la mise en correspondance avec les informations pérennes sur l'objet (identification et données administratives saisies dans la notice documentaire du bien suite à l'inventaire, au récolement ou lors des campagnes d'informatisation de collections) afin d'en prioriser ou non la sauvegarde,

- distingue le statut et la responsabilité administrative des biens conservés : biens affectés, biens reçus en dépôt, biens reçus en prêt ; biens déposés / biens prêtés,
- permet une approche globale des processus : inventaire / récolement / sauvegarde,
- permet le suivi des localisations internes ou externes : gestion des mouvements et des emplacements,
- facilite les mises à jour : nouveaux biens, localisations, état sanitaire de l'objet
- facilite l'édition des informations à joindre au PSBC.

Expression du besoin en termes de fonctionnalités

- Disposer, pour tout objet, des rubriques nécessaires pour traiter l'information (saisie, recherche, édition) sans ressaisie, sur l'intérêt patrimonial de l'objet, sa localisation, les modalités de sa protection ou de son évacuation (notamment les lieux d'évacuation de biens qui peuvent être déplacés),
- Croiser ces différents critères pour établir la liste des objets prioritaires entrant dans le périmètre du PSBC (2 à 3 % des objets d'une collection moyenne),
- Editer la liste des biens concernés : biens identifiés comme prioritaires du point de vue de leur intérêt patrimonial ET du point de vue de leur facilité à être déplacés (biens à évacuer) OU du point de vue de leur difficulté à être déplacés (biens à protéger sur place),
- Mettre à jour cette liste en fonction des besoins,
- Générer des notices d'œuvres selon un format prédéfini qui conserve les informations nécessaires pour l'action des services de secours
- Editer le plan de localisation des biens prioritésés,
- Mettre à jour le plan de localisation des biens prioritésés,

Critères de décision

Le C2RMF capitalise les fruits d'une réflexion approfondie sur le sujet en partenariat avec de nombreux musées de France et d'autres établissements patrimoniaux (monuments historiques, centres de conservation et d'étude, fonds régionaux d'art contemporain, archives, etc.). En outre, il bénéficie d'une certaine distance critique par rapport à la mise en pratique de la Méthode d'Analyse pour la Sauvegarde des Œuvres (MASO).

Ainsi le C2RMF a pu établir une liste d'informations indispensables et de critères de priorisation des biens.

A ces rubriques peuvent s'adjoindre des données complémentaires comme l'état de conservation de l'objet, ses constantes de conservation, son encombrement, etc.

Ces critères, une fois croisés, permettent de déterminer si l'objet relève du PSBC : objet dont la sauvegarde est prioritaire, qu'il faut évacuer ou protéger sur place. Ils permettent également de déduire le niveau de priorité, le traitement à envisager ou non après sinistre ainsi que le type d'action à engager.

La saisie de ces informations permet également à terme d'informer les services de secours de la conduite à tenir pour ces objets.

Informations prévues par le C2RMF

1) Identification

- Numéro d'inventaire,
- Statut juridique,
- Désignation : dénomination, titre, appellation,
- Date de création,
- Matériaux – techniques,
- Mesures tridimensionnelles en cm, avec la déduction possible de la surface d'occupation (en m²) et du volume d'occupation (en m³),
- Localisation précise, en se reposant sur l'arborescence topographique de l'établissement mais se limitant à 3 ou 4 rangs d'information pour faciliter la lecture par le pompier (étage, salle, structure de stockage/exposition, voire numéro de tablette).

2) Sensibilité de l'objet

- Sensibilité à la fumée / aux suies
- Sensibilité à l'eau
 - ⇒ Dégradation immédiate / lente / nulle

Ensemble de critères permettant de déduire le traitement à envisager ou non après sinistre, selon la pondération du C2RMF suivante :

Sensibilité à la fumée / aux suies	Sensibilité à l'eau	Traitement à envisager
Importante	Risque de dégradation immédiate (corrosion, moisissure)	<i>Traitement urgent</i>
Importante	Risque de dégradation lent ou nul	<i>Traitement en 2e temps</i>
Modérée	Risque de dégradation immédiate (corrosion, moisissure)	<i>Traitement urgent</i>
Modérée	Risque de dégradation lent ou nul	<i>Traitement en 2e temps</i>
Nulle	Risque de dégradation immédiate (corrosion, moisissure)	<i>Traitement urgent</i>
Nulle	Risque de dégradation lent ou nul	<i>Traitement en 2e temps</i>

3) Intérêt de l'objet

- Renommée : internationale / nationale / locale,
- Intérêt du point de vue historique, artistique, scientifique : majeur / mineur
- Rareté : pièce unique / série limitée / modèle courant
- Valeur d'assurance : seuil à déterminer.

Ensemble de critères permettant de déduire le niveau de priorité, selon la pondération du C2RMF suivante :

Renommée	Intérêt	Rareté	Priorité déduite
Internationale	Majeur pour la collection	Pièce unique	P.1
Internationale	Majeur pour la collection	Série limitée	P.1
Internationale	Majeur pour la collection	Modèle courant	P.1
Internationale	Mineur pour la collection	Pièce unique	P.2
Internationale	Mineur pour la collection	Série limitée	P.2
Internationale	Mineur pour la collection	Modèle courant	P.2
Nationale	Majeur pour la collection	Pièce unique	P.1
Nationale	Majeur pour la collection	Série limitée	P.1
Nationale	Majeur pour la collection	Modèle courant	P.2
Nationale	Mineur pour la collection	Pièce unique	P.2
Nationale	Mineur pour la collection	Série limitée	Non prioritaire
Nationale	Mineur pour la collection	Modèle courant	Non prioritaire
Locale	Majeur pour la collection	Pièce unique	P.1
Locale	Majeur pour la collection	Série limitée	P.2
Locale	Majeur pour la collection	Modèle courant	P.2
Locale	Mineur pour la collection	Pièce unique	Non prioritaire
Locale	Mineur pour la collection	Série limitée	Non prioritaire
Locale	Mineur pour la collection	Modèle courant	Non prioritaire

4) Mobilité de l'objet

- Déplaçable : par 1 à 3 personnes / par un engin / inamovible (= à protéger sur place) / Poids > 100 kg (= non déplaçable)
- Matériel nécessaire : classique / spécifique à l'accrochage / outil spécifique aux pompiers
- Temps d'évacuation : < 20 mn (= déplaçable) / > 20 mn (= non déplaçable)
- Fragilité et contraintes de manipulation : le caractère déplaçable de certains objets en sécurité doit être déterminé en considérant la fragilité de l'objet (cas d'objets archéologiques ou d'objets en verre par exemple)
- Conditionnement de l'objet

Ensemble de critères permettant de déduire l'action à engager, selon la pondération du C2RMF suivante :

Mobilité de l'objet	Matériel nécessaire	Temps d'évacuation	Action à engager
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Classique	Inférieur à 20 min	A évacuer
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Classique	Supérieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Spécifique à l'accrochage	Inférieur à 20 min	A évacuer
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Spécifique à l'accrochage	Supérieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Outil spécifique aux pompiers	Inférieur à 20 min	A évacuer
Déplaçable par 1 à 3 personnes	Outil spécifique aux pompiers	Supérieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Classique	Inférieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Classique	Supérieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Spécifique à l'accrochage	Inférieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Spécifique à l'accrochage	Supérieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Outil spécifique aux pompiers	Inférieur à 20 min	A protéger
Déplaçable par engin	Outil spécifique aux pompiers	Supérieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Classique	Inférieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Classique	Supérieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Spécifique à l'accrochage	Inférieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Spécifique à l'accrochage	Supérieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Outil spécifique aux pompiers	Inférieur à 20 min	A protéger
Inamovible	Outil spécifique aux pompiers	Supérieur à 20 min	A protéger

Personnes ressources

Au C2RMF :

Marie Courselaud, chargée de mission en conservation préventive (Département de la conservation préventive) : [courriel](#)

Jocelyn Perillat-Mercerot, chargé d'études en conservation préventive (Département de la conservation préventive) : [courriel](#)

Au Service des musées de France, sur les sujets d'informatisation des collections

Carine Prunet, adjointe au chef du bureau de la diffusion numérique des collections (Sous-direction des collections) : [courriel](#)